

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juillet 2022

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la Convocation : 30/06/2022

Date d'affichage : 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux et le cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- Joël MALIGNIER- Nathalie MARECHAL- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Daniel PEYROL, Céline POIRRIER, David MAGNET, Jean- Luc MONTAGNER, Jean GRANGER (pouvoir donné à Nathalie MARECHAL)

Aurélie SYLVESTRE a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2022-056 : Approbation du projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme relatif aux travaux de branchement électrique collectif pour alimenter 12 villas jumelées situées quartier les sables à la demande de RAMPA REALISATIONS

Monsieur le Maire expose le projet du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme étudié dans le cadre du branchement électrique collectif de 12 villas jumelées à partir du poste ALLAN SUD et ce, aux caractéristiques financières développées ci- après :

- **Coût d'objectif des travaux Hors Taxes : 22 627,34€**
- Financements mobilisés par le SDED : 9 050,94€
- Participation de la commune : 0,00€
- Participation du demandeur : 13 576,40€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet et le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Yves COURBIS
Yves COURBIS